



GARDERIE LES P'TITS LUTINS ----- RÈGLEMENT INTÉRIEUR ÉTÉ / HIVER

CAPACITÉ D'ACCUEIL / ÂGE DES ENFANTS :

- 16 enfants de 12 mois (date anniversaire) à 6 ans (date anniversaire) et 24 enfants (période vacances scolaires de février) → pour la saison d'hiver (de décembre à avril)
- 12 enfants de 12 mois (date anniversaire) à 6 ans (date anniversaire) → pour la saison d'été (Juillet et Août)

DOCUMENT À FOURNIR :

La feuille d'inscription remplie.

Vaccination obligatoire : DTP – pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2018 : 11 vaccins obligatoires.

PERSONNEL ENCADRANT :

Educatrice de Jeunes Enfants – Auxiliaire de puériculture – CAP Petite Enfance

HORAIRE D'OUVERTURE :

Du LUNDI AU VENDREDI (été) / Du LUNDI AU DIMANCHE (hiver):

- De 9h15 à 11h30 Matin
- De 13h30 à 16h45 Après-midi (pour l'après-midi, arrivée impérative à 13h30 en raison de la sieste des enfants). Départ à 16h45 car fermeture de la structure.
- 1 jour / semaine, et **sur réservation**, extension de l'amplitude horaire d'une heure : 8h45 à 17h15 pour les maxi-journées en été uniquement : tarif = 40€. **Tout dépassement d'horaire sera facturé 37€. Il est important de respecter ces horaires.**

RÈGLEMENT :

Dès l'inscription, on vous demandera le règlement total par chèque, chèque vacances ou carte bancaire. Le chèque sera libellé à l'ordre de la Régie Garderies du Dévoluy. Un reçu vous sera remis le premier jour. Veuillez présenter une carte d'identité en cours de validité correspondante au nom du chèque.

FONCTIONNEMENT :

- Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, nous ne pouvons accepter un enfant malade. L'enfant sera accepté à nouveau sur présentation d'un certificat médical de non contagion délivré par le médecin.
- Si un enfant a de la fièvre au dessus de 38,5° les parents sont prévenus par téléphone. En cas d'absence téléphonique, le personnel de la garderie contactera le 15 ou le 18 pour pouvoir administrer du Paracétamol, votre enfant ne pourra en aucun cas rester à la garderie. Un message vous sera laissé pour venir le chercher le plus rapidement possible.
- La prise de température se fera avec un thermomètre rectal, si vous n'êtes pas en accord avec cette pratique une attestation écrite le mentionnant devra être donnée lors de l'inscription et les professionnels de la garderie jugeront de l'état général de votre enfant et vous contacterons pour venir le chercher si nécessaire.
- Le port d'objet de valeur est interdit ainsi que tout collier ou médailles. L'enfant ne doit avoir aucun objet dangereux en sa possession. Le personnel n'est pas responsable de la perte des objets personnels laissés dans la structure ainsi que des dégradations accidentelles sur les vêtements.
- La personne qui récupère l'enfant, doit être la même que celle qui vient le chercher. Dans le cas contraire, prévenir le personnel encadrant en donnant le nom de la personne et celle-ci devra avoir sa carte d'identité.

En raison de la capacité d'accueil limitée, aucun remboursement ne sera effectué, même pour les forfaits, sauf avec certificat médical délivré avant la fin du séjour sachant que le 1^{er} jour d'absence ne sera pas déduit.

Nous nous réservons le droit de refuser des enfants non inscrits dans la limite des places disponibles.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion des inscriptions à la garderie. Selon le règlement général sur la protection des données (article 6(1)) et la loi Informatique et Libertés modifiée, le traitement des données personnelles concernant la garderie relève de plusieurs bases légales :

- La mission d'intérêt publique
- L'obligation légale pour les données relatives à la vaccination de l'enfant (article L.3111-2 du code de la santé publique)

La Communauté de communes du Buëch-Dévoluy (CCBD) et le Trésor public sont les uniques destinataires des informations personnelles concernant les inscriptions à la garderie.

En tant que responsable de traitement, la CCBD s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

La Communauté de communes du Buëch-Dévoluy ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation légales (10 ans pour les pièces justificatives comptables) et dans le respect de la réglementation en vigueur (instruction DGP/SIAF/2014/006, page 226).

Vous disposez, d'un droit d'accès et de rectification, un droit d'effacement et un droit à la limitation des données qui vous concernent, et un droit d'opposition pour l'obligation légale, si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données de la CCBD à l'adresse électronique suivante : accueil@ccbd.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante : Communauté de communes du Buëch-Dévoluy – A l'attention du délégué à la protection des données – La Mèretière, Maison du territoire Buëch-Dévoluy – 7 rue de la tuilerie – 05400 Veynes. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL - 3 Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Nous vous souhaitons un excellent séjour